

RÉCIT DE VIE D'UNE MÈRE D'ENFANT FRANÇAIS privée de papiers par le harcèlement préfectoral

Je m'appelle Madame M. Je suis congolaise.
Je suis arrivée en France en juin 2011, avec mes deux enfants,
pour demander l'asile politique.

En 2013, j'ai eu une troisième enfant
avec un homme français d'origine congolaise.
Lorsque que l'enfant est née, le père l'a reconnue.
Notre fille a obtenu une carte d'identité nationale française.

En août 2014, j'ai déposé à la Préfecture de Rennes
une demande de titre de séjour en tant que mère d'enfant français.
Les associations m'avait dit : « *Vous aurez vite des papiers. C'est un droit
automatique quand on est parent d'enfant français !* ».

Mais depuis 1 an et 2 mois, je n'ai aucune réponse de la Préfecture.

J'ai envoyé 6 mails à la préfecture pour savoir où en était mon dossier.

Aucune réponse.

J'ai adressé 2 courriers recommandés avec accusé de réception
au responsable du service des étrangers.

Aucune réponse.

À 2 reprises, je me suis déplacée en personne, à la Préfecture.

Impossible d'accéder à un guichet.

À l'accueil, on m'a répondu « *Dossier en cours, il faut encore attendre.* ».

Une avocate m'a dit qu'il manquait peut-être un certificat de nationalité.

Pourtant, dans les pièces à fournir pour la demande de papier,
il est indiqué : carte d'identité française OU certificat de nationalité.

J'ai demandé à la préfecture par mail
si c'était l'absence de ce document qui bloquait ma situation.

Aucune réponse.

Des personnes que je connais me disent qu'une enquête doit être en cours.
Je ne sais pas si c'est le cas. Je ne sais pas pourquoi.

Conséquences de ce silence de la préfecture de plus de 14 mois :
**je n'ai droit ni à un logement (je vis en squat), ni au travail.
Je vis dans la plus grande précarité avec mes trois enfants.**